

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF3059

présenté par
M. Baptiste, rapporteur

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	5 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Nouvelle ligne de programme "Éducation et sensibilisation à une alimentation locale et soutien aux producteurs locaux dans les outre-mer" (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur spécial a pris connaissance avec intérêt de la proposition faite dans l'amendement CF2367 de créer un nouveau programme intitulé « *Éducation et sensibilisation à une alimentation locale et moins carnée dans les outre-mer* »

S'il partage la nécessité d'une éducation et une sensibilisation à une alimentation locale, il est plus réservé quant à l'intervention pour une moindre alimentation carnée, choix qui doit appartenir, selon lui, à chacun.

Il vise également à soutenir les producteurs locaux dans une perspective de soutien au circuit court d'une alimentation locale de qualité.

Il propose donc la création d'un nouveau programme dénommé « *Éducation et sensibilisation à une alimentation locale et soutien aux producteurs locaux dans les outre-mer* ».

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc proposé d'abonder le nouveau programme *Éducation et sensibilisation à une alimentation locale et soutien aux producteurs locaux dans les outre-mer* de 5 000 000 euros en autorisations d'engagements et de 5 000 000 euros en crédits de paiement et de minorer à due concurrence l'action 01 *Soutien aux entreprises* du programme 138 *Emploi outre-mer*.